

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST PIERRE DELS FORCATS
EN DATE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017 à 20h30**

Présents: M. BLANQUE Pierre, M. BONO Jean-Pierre, M. ECHARD Vincent, Mme GOSSET Julie, M. GAURENNE Claude, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Melle PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : Mme MIGNARD Sarah, Mme CAZEILLES Joelle

Convocation: 27/3/17

Secrétaire de séance: M. PALAU Henri

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM

1/Vote des comptes de gestions 2016- comptes administratifs 2016- affectation de résultat :

Monsieur le Maire présente le résultat de l'exercice pour le budget principal et le CCAS comme suit :

1/ Budget principal :

Dépenses fonctionnement 2016	699 549,17
Recettes fonctionnement 2016	762 780,81
Résultat exercice 2016	+63 231,67
Excédent antérieur reporté	+ 78 899,54
Résultat 2016 avec report	+ 136 625,21
Dépenses investissement 2016	297 645,79
Recettes investissement 2016	146 945,90
Résultat exercice 2016	-146 899,89
Excédent antérieur reporté	+259 773,36
Résultat 2016 avec report	+ 108 873,47

Besoins de financement des restes à réaliser 2016 :

Dépenses investissements 2016 à reporter sur 2017: 197 670,23

Recettes investissements 2016 attendues en 2017: 24 283

197 670,23-24 283= 173 387,23€ de besoins de financement

Affectation sur DP 2017:

1/Recette Investissement epie 001 excédent antérieur reporté: +108 873,47

Cpte 1068 affectation de résultat : 173 387,23-108 873,47= 64 513,76€

2/Recette Fonctionnement epie 002 excédent antérieur reporté : 136 625,21-64 513,76= 72 111,45€

2/ CCAS 2016 :

Recettes fonctionnement	0
Excédent antérieur	2 241,94
Dépenses fonctionnement	3 147,59
Report epie DP 001 sur DP 2017	-905,58

Le conseil municipal valide l'ensemble des comptes 2016 à l'unanimité.

2/Budget primitif 2017 et écritures nécessaires :

M. le Maire présente les variations proposées sur la prévision budgétaire, les nouvelles Opérations d'investissement prévues.

Il indique qu'il convient d'ajouter une ligne amortissement de 4000€ sur demande de M. le Trésorier. Validation du conseil.

Le conseil municipal valide également une baisse des taux d'impositions comme suit :

- taxe d'habitation : 19,95%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,36%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,94%

Il est ensuite discuté des attributions de subventions auprès des associations en 2017.

Validation sur une enveloppe de 1200€. Dans le même cadre, le conseil municipal s'engage à

payer un forfait sacem pour les animations 2017.
Le conseil municipal, après examen de l'ensemble des chiffres, vote à l'unanimité le budget principal 2017 et le budget annexe CCAS 2017.

3/ Taxe de séjour 2018 :

Monsieur le Maire fait part des observations de la Préfecture sur la délibération du 23/2/17. Il convient de définir plus précisément les dates de perception et d'établir un tableau tarifaire avec tous les types de locations même s'il n'existe pas sur la commune. Le conseil municipal valide la nouvelle délibération qui rentrera en vigueur pour 2018.

4/ Rapport CLECT-imposition communautaire :

Monsieur le Maire fait part des conclusions de la CLECT et de son mécontentement par rapport aux calculs de transferts de charges qui ne semblent pas reprendre les coûts de fonctionnement des services. Il indique également que le transfert de compétence scolaire partiel pose la problématique d'un retour de fiscalité sur Bolquère et Font-Romeu. Cette situation paraît inacceptable dans la mesure où ces deux communes n'ont pas souhaité transférer leurs écoles et qu'en parallèle l'imposition communautaire augmente significativement, ce qui implique une hausse de fiscalité pour l'ensemble des ménages y compris ceux de St Pierre, sans services supplémentaires et au profit d'un reversement du produit à Font-Romeu, Bolquère.
Le conseil municipal décide par conséquent de délibérer contre ce rapport et de soulever tous les éléments qui nous paraissent inacceptables.
En parallèle M. le Maire informe l'assemblée d'un courrier conjoint pour mettre en œuvre une zone d'activité touristique sur le haut-conflent avec l'outil de l'office de tourisme de Mont-Louis.

5/ Sydeel :

- Validation de la modification statutaire pour l'appellation pays catalan
- Validation des nouveaux tarifs redevance occupation du domaine public

6/ Vozu AMF :

Le conseil municipal valide la délibération de l'AMF sollicitant la prise en compte des demandes des collectivités territoriales auprès des candidats à la présidentielle.

7/ Demande fonds de concours-caution bancaire auprès de la communauté de communes :

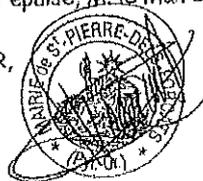
Le conseil municipal décide de préparer un projet en ce sens compte tenu des besoins communaux.

8/ Divers :

- Forêt : la parcelle chantier est terminée, il convient de prévoir la sortie du bois
- Composteur : prise en compte de la revalorisation du prix sydetom à 20€
- Trail du 21 mai tour du Cambre d'Aze: validation de principe. Il convient de prévoir la mise en place des installations. Pas de trophée de pays existant. M. le Maire devra caler les derniers détails organisationnels avec l'organisateur.
- Information du BP SITV

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance levée à 23h30.

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,



Le secrétaire de séance,
Henri PALAU,